

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

Présents : Didier ROUX -- André TREMEAUD -- Serge BERTILLOT -- Hubert FENEON - Vincent FENEON -- Anne-Marie LAVEDER - Valérie PILLOUX - Vincent AUPECLE -- Patrice MAILY -- Marie-Pascale ALLOIN -- Valérie LACROIX -- Paul SAGE -- Jean-Marie JOBARD -- Jean-Marc DURY -

Absent : Laurent LACROUTE

Procurations :

Secrétaire de séance : Anne-Marie LAVEDER

Date de convocation : 6 décembre 2010

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 novembre 2010, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1/ Fonds concours de la Communauté Communes du Canton de Charolles :

Le Conseil Municipal adopte le principe d'attribution d'un fonds de concours à La Communauté de Communes du Canton de Charolles pour la prise en charge des frais d'entretien des locaux de la micro crèche comme il en avait été décidé lors du transfert de la compétence de la petite enfance en janvier 2010. Le montant remboursé à la CCCC est de 2 870 euros (228 heures de ménage).

14 voix pour

2/ Avenant au Contrat de Travail de Mme Louise AVIDOR

Le Conseil Municipal propose un avenant au contrat du chauffeur du bus pour une indemnité de déplacement de 60 euros par mois sous réserve de l'accord et de la signature de cet avenant par Mme Louise AVIDOR.

14 voix pour

3/ Pneus neige :

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de deux pneus neige avec jantes pour le bus scolaire.

14 voix pour

4/ Remplacement de Mme CORTIER Dominique durant son absence pour raison de santé :

Pour le bus scolaire et la cantine, les remplacements seront assurés par le personnel présent, aidé d'Emmanuelle MEUNIER, stagiaire à la mairie.

La garderie du transport scolaire de 16h15 à 16h45 sera assurée par Angélique MARTIN à compter du 13/12/2010 au 17/12/2010.

14 voix pour

5/ Logement situé au dessus de l'école :

Le logement sera libre à compter du 01/01/2011 et une demande de location a été reçue en Mairie. Le Conseil Municipal décide de proposer la location de cet appartement pour un loyer mensuel de 200 euros et des charges mensuelles de 100 euros.

14 voix pour

6/ Bar restaurant :

Le Conseil Municipal étudie les trois candidatures retenues après les diverses annonces pour la reprise du multiple rural dans le bourg de Saint Julien de Civry.

Après étude des informations apportées par les candidats, le Conseil Municipal a voté à huis clos (à la demande du Maire), et à bulletins secrets (à la demande de plusieurs conseillers). Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, Didier ROUX et Paul SAGE demandent à ne pas voter.

Résultats des votes : Monsieur AÏD 1 voix
 Monsieur TEITGEN 9 voix
 Monsieur ROUSSEAU 2 voix

Monsieur TEITGEN est retenu au 1^{er} tour avec la majorité absolue

Suite à ce vote, le Conseil municipal décide de faire établir un bail précaire de 23 mois à compter du 01/01/2011 avec si possible ouverture des locaux au public au 01/02/2011.

Le loyer mensuel des locaux est fixé à 400 euros. Le 1^{er} mois (01/2011) est offert en attente de l'installation. Monsieur TEITGEN s'engage à assumer bar, restauration et diverses ventes en milieu rural.

2 abstentions, 12 voix pour

Divers :

1/ Bulletin Municipal : il est rappelé aux associations qu'elles doivent donner leurs articles avant le 15/12/2010

2/ Vœux de Maire :

Les vœux du Maire seront organisés le 08/01/2011 à partir de 20h. après le dîner

Programme : Vœux du maire
 Projection de photos et de films sur la vie et les événements de la commune
 Boissons chaudes, brioches et galettes des rois

3/ Contes givrés : Jean-Marie JOBARD présente le programme 2011 des contes givrés. Le conseil donne son accord pour une soirée spectacle sur le thème « A l'ouest ! ».

4/ Locataire :

Les bénévoles de la bibliothèque se plaignent des odeurs nauséabondes qui règnent dans le bâtiment.

Le maire est chargé de travailler à la solution du problème.

Prochaine réunion de Conseil Municipal :
Jeudi 6 Janvier 2011 à 20 h 00 à la Salle de la Mairie